

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 juillet 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 7 juillet 2000, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1171 (1998) concernant la Sierra Leone, adoptée par le Conseil de sécurité le 5 juin 1998. Au paragraphe 4 de cette résolution, le Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone est invité à rendre compte au Conseil des notifications communiquées par les États concernant l'exportation d'armements ou de matériel connexe à destination de la Sierra Leone, ainsi que des notifications concernant l'importation d'armes et de matériel connexe par le Gouvernement sierra-léonais.

En conséquence, je tiens à vous informer que le Comité a reçu le 6 juillet 2000 une notification du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'exportation des marchandises militaires ci-après à l'usage de l'armée sierra-léonaise : 5 millions de cartouches de fusil de 7,62 mm et 4 000 cartouches de mortier de 81 mm. Les marchandises susmentionnées devaient être exportées du Royaume-Uni le 6 juillet 2000 et arriver en Sierra Leone par l'aéroport international de Lungi et par le port de Freetown (quai de la Reine Elizabeth II).

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone
(*Signé*) Anwarul Karim **Chowdhury**